

# Evry : 4 éducateurs condamnés pour violence

Par **Europe1.fr** avec AFP

Publié le 1 juin 2011 à 15h07 Mis à jour le 1 juin 2011 à 15h07

Le tribunal correctionnel d'Evry a condamné mercredi quatre membres de l'ancienne équipe médicale et de direction d'un centre pour jeunes sourds de La Norville, dans l'Essonne, à des peines d'amende et d'emprisonnement avec sursis, pour violences et non-dénonciation. L'une des éducatrices, principale mise en cause dans cette affaire, a été condamnée à 2 ans d'emprisonnement avec sursis et l'interdiction définitive d'exercer la fonction d'éducatrice. Une autre éducatrice a été condamnée à 8 mois d'emprisonnement avec sursis, sans interdiction. Le tribunal a condamné l'ancien directeur de cet établissement à 10.000 euros d'amende, dont 5.000 euros avec sursis, pour non-dénonciation. Le président a reconnu le "conflit de loyauté" qui l'a agité, entre l'obligation légale de dénoncer des faits qui lui avaient été rapportés, et ses rapports avec les gens avec lesquels il travaillait.

L'une des deux chefs de service a été relaxée, et l'autre condamné à 6.000 euros d'amende, dont 3.000 euros avec sursis. Les quatre personnes condamnées devront verser aux familles qui se sont constituées parties civiles des dommages et intérêts allant de 2.500 à 7.500 euros, et 1 euro de dommages et intérêts à l'association la Voix de l'Enfant, également partie civile dans ce dossier. Cinq anciens membres de l'équipe médicale et de direction du Centre médical de phoniatrie et de surdité infantile de La Norville ont comparu début mai durant trois jours devant le tribunal correctionnel d'Evry pour des faits de violence et non dénonciation, entre 2001 et 2005.